



Transport scolaire – Demande d'aide complémentaire

Pour frais de transport des élèves empruntant les services de transport scolaire

Année scolaire 2019 - 2020

Date limite de dépôt du dossier pour prise en compte :

30 avril 2020

Lire les instructions générales en annexe avant de compléter la fiche en caractères majuscules

BENEFICIAIRES DE CETTE AIDE :
FAMILLES À REVENUS MODESTES NON ELIGIBLES
AU RSA OU A LA PRIME EMPLOI
(Sous réserve d'acceptation du dossier)

A – ELEVE

Nom :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Sexe : M F
 Tél. Portable :
 Mail : @.....

B – PARENTS ou TITULAIRE AUTORITE PARENTALE

Père : Mère : Autre : (Préciser)
 Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. dom. :
 Tél. Prof. :
 Tél. Portable :
 Mail :
 @.....

En cas de litige, la Communauté d'Agglomération Ventoux - Comtat Venaissin pourra demander de fournir des justificatifs concernant le domicile ou l'autorité parentale.

C – SITUATION FAMILIALE

Nombre d'enfants à charge : est/sont :
 Garde alternée ⁽¹⁾:
 PARENTS : Mariés Vivant maritalement
 Vivant seul (*divorcé, célibataire, veuf*)
 Présence au foyer d'un enfant handicapé
 Le chef de famille Le Conjoint

Demandeur d'emploi (*fournir justificatifs de moins de 3 mois*)
 Handicapé ou invalide (*fournir justificatifs de moins de 3 mois*)
 En longue maladie (*fournir justificatifs de moins de 3 mois*)

D – SCOLARITE

Nom et adresse postale de l'Établissement :

 Externe ½ Pensionnaire Interne
 Classe :
 Options :

E – TRANSPORT

Parent ou titulaire de l'Autorité parentale	Espace réservé à La CoVe
Je soussigné(e) : Certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus. Le : Signature : Pièces à fournir obligatoirement, pour permettre la prise en considération de votre demande : → Voir liste dans la notice d'accompagnement annexée au présent document. <u>N.B. : Le manque d'un seul document entraînera le rejet du dossier. Merci de votre compréhension.</u>	Observations :

Point de montée : Point de descente :

AIDE COMPLEMENTAIRE SOUMISE À CONDITIONS DE RESSOURCES

INSTRUCTIONS GENERALES

BENEFICIAIRES

Votre enfant est scolarisé en collège ou lycée (jusqu'à la terminale) et utilise les transports scolaires subventionnés par la Communauté d'Agglomération

Ventoux – Comtat Venaissin.

La CoVe peut vous attribuer une Aide Complémentaire aux transport, destinée à vous assurer la gratuité du transport, si vous avez des revenus modestes, et êtes non éligible au R.S.A (Revenu de Solidarité Active) ou à la prime emploi.

Il vous sera demandé de faire l'avance de l'abonnement annuel de 110 €, et la CoVe vous remboursera cette somme, après étude et validation de votre dossier de demande d'Aide Complémentaire à déposer à l'accueil.

Attention : Les familles allocataires du R.S.A ou de la prime emploi, ne sont pas concernés par cette notice.

Elles ont la possibilité de solliciter directement la prise en charge du transport scolaire de leurs enfants auprès du transporteur, en lui fournissant avec le dossier d'inscription, l'imprimé spécifique (disponible à l'accueil de la CoVe, chez le transporteur et sur leurs sites web), dûment rempli, avec toutes les pièces justificatives demandées.

À chaque situation familiale, étudiée en fonction des ressources et des charges, correspond un certain nombre de points qui définissent le plafond de ressources ouvrant droit à une subvention.

Il est important de compléter les différentes rubriques, notamment les éléments de la situation familiale (personne seule, demandeur d'emploi, présence au foyer d'enfant handicapé...) qui modifient sensiblement les plafonds de revenus pris en compte (voir doc. joint).

Cet imprimé est à déposer impérativement à l'accueil de la CoVe, accompagné des pièces suivantes :

- Certificat de scolarité pour l'année scolaire 2019 / 2020.
- Justificatif (original) de paiement de l'abonnement délivré par le transporteur. (La copie de la carte n'est plus acceptée.)
- Photocopie intégrale du livret de famille.
(traduit en français si nécessaire)
- Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus 2018 (du couple ou des 2 parents vivant maritalement. En cas de veuvage ou de divorce, joindre les deux ou trois avis d'imposition de l'année en cours)
- Photocopie de toutes les prestations familiales perçues (Allocations familiales, d'A.P.L., d'adulte handicapé, d'éducation spéciale, de prestation compensatoire...versées par la C.A.F. ou la M.S.A. (de moins de 3 mois).
- En cas de garde alternée : Extrait de la convention notifiée par le juge des affaires familiales.
- Présence au foyer d'un enfant handicapé à plus de 50 % (joindre justificatif).
- Autre enfant transporté sur le réseau Trans'CoVe (joindre un justificatif du Transporteur)
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet sera renvoyé à l'intéressé

IMPORTANT :

Date limite de réception des demandes :

Les dossiers de demandes d'aide devront être déposés à l'accueil de la CoVe au plus tard le 30 avril 2020 pour être pris en considération.

Pour tout renseignement :

**La CoVe – Service Transport Public
1171 Avenue du Mont Ventoux
CS 30085
84203 CARPENTRAS CEDEX**

Tél. : 04.90.67.10.13 - Fax : 04.90.60.12.25

ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

BAREME DE CALCUL DETERMINANT L'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMPLEMENTAIRE DE TRANSPORT

Cette aide est destinée à assurer la gratuité du transport aux élèves dont la famille a des revenus modestes. La situation de cette dernière est donc étudiée en fonction de l'ensemble de ses ressources et de ses charges.

Chaque situation familiale correspond à un certain nombre de points. Le total de ces points correspond à un plafond de ressources qui détermine le droit à subvention (**voir barème ci-dessous**).

Charges familiales prises en considération	Nombre de points
Familles + 1 enfant	10
Pour le deuxième enfant	+1
Pour chacun des troisième et quatrième enfants	+2
A partir du cinquième enfant et quel que soit le nombre supplémentaire	+3
Parent divorcé, veuf ou célibataire	+2
Autre enfant transporté sur le Réseau communautaire Trans'CoVe	+1

Plafond des ressources. (Revenus + allocations familiales)

Points (1)	10	11	12	13	14	15
Ressources (2)	16 076	17 312	18 547	19 784	21 020	22 257
Points (1)	16	17	18	19	20	21
Ressources (2)	23 494	24 730	25 966	27 071	28 439	29 677

- (1) **Total de points déterminés après calcul des charges familiales.**
(2) **Revenu brut global 2018 au-dessous duquel la subvention pourra être accordée.**